

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à compter de 19 :15 heures, le mercredi, 1<sup>er</sup> juin 2011 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour agir aussi comme secrétaire de la présente séance ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme.

• **Constat du quorum, renonciation à l'avis de convocation, ouverture de la séance**

Tous les Membres du Conseil forment quorum et tous, à tour de rôle, renoncent à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire, laquelle est ouverte par le Maire pour y traiter les sujets suivants :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2011-06-148**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit:

**ORDRE DU JOUR**

• **Renonciation à l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire**

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**2 Administration générale**

2.1 Forum municipal 2025 : contrat octroyé à Groupe Altus

**3 Gestion financière et administrative**

3.1 Inscription clicSÉCUR

3.2 Intégration des arts à l'architecture – Pavillon des loisirs Desjardins

3.2.1 Acceptation du coût de l'œuvre à intégrer – 6 834 \$

3.2.2 Nommer et mandater Maire pour représenter la Municipalité sur le Comité

3.2.3 Date à convenir pour la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité

**4 Gestion du personnel**

4.1 Embauche de trois étudiants (tes) pour Camp de jour 2011

4.2 Embauche d'un étudiant pour l'entretien paysager

**5 Hygiène du milieu – gestion de l'eau**

5.1 Adoption du règlement 2011-01 de la Régie de l'AIBR, décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc – Traverse de rivière à Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu, pourvoyant une dépense et un emprunt de 560 373 \$ à ces fins

5.2 Choix du mode de paiement de la quote-part de 100 000 \$ de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au règlement 2011-01 de la Régie de l'AIBR

**6 Avis de motion n°**

6.1 2011-07 pour règlement n° 2011-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

**7 Période de question (s)**

**8 Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

**2 Administration générale**

**2.1 Forum municipal 2025 : contrat octroyé à Groupe Altus**

**RÉSOLUTION N° 2011-06-149**

**Considérant** la demande de la Municipalité à Groupe Altus pour une offre de service pour la réalisation de son projet intitulé : Forum municipal 2025, pour lequel projet, une aide financière a été octroyée par la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 26 avril 2011 au montant de 20 000 \$ dans le cadre du Pacte rural de ladite MRC, le tout en référence à la convention intervenue à cet effet le 1<sup>er</sup> juin entre ladite MRC et ladite Municipalité;

**Considérant** l'offre de service au montant de 25 000 \$ taxes applicables incluses de Groupe Altus, telle que leur proposition écrite et datée du 12 avril 2011,

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 25 000 \$ taxes applicables incluses pour un contrat à Groupe Altus pour la réalisation du Forum municipal 2025, lesquelles dépenses sont financées à même la convention d'aide financière de 20 000 \$ consentie par la MRC de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre du Pacte rural et 5 000 \$ par transferts budgétaires ou par affectation du surplus libre ou de réserve (s);

**Que** l'offre de service datée du 12 avril 2011 de Groupe Altus et la convention intervenue le 1<sup>er</sup> juin 2011 font partie intégrante de la présente résolution n°2011-06-149, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties Groupe Altus et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**3 Gestion financière et administrative**

**3.1 Inscription à clicSÉQUR**

**RÉSOLUTION N° 2011-06-150**

**Représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu  
signature des documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et  
faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** Guertin Élise, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, est la représentante de ladite Municipalité et le Conseil municipal de ladite Municipalité, autorise madame Guertin, ci-après appelée la représentante, à signer, au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

**Que** le Ministre du Revenu du Québec soit et il est autorisé à communiquer à la représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2 Intégration des arts à l'architecture – Pavillon des loisirs Desjardins**

**3.2.1 Acceptation du coût de l'œuvre à intégrer – 6 834 \$**

**RÉSOLUTION N° 2011-06-151**

**Intégration des arts à l'architecture – Pavillon des loisirs Desjardins  
Acceptation du coût de l'œuvre à intégrer – 6 834 \$**

**Considérant** que de par le protocole intervenu entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et le MAMROT dans le cadre de l'agrandissement du Centre communautaire pour fins de loisirs (Pavillon des loisirs Desjardins), dossier FCCQ n° 800189, le Décret 955-96 du 7 août 1996 concernant la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, la Municipalité est

## **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011**

assujettie à l'application de ladite *Politique d'intégration des arts* au Pavillon des loisirs Desjardins;

**Considérant** que le montant de l'œuvre à y intégrer est calculé à 1,75 % du coût de la construction de 355 000 \$ taxes applicables incluses, soit 6 213 \$ taxes applicables incluses et qu'en vertu du Décret 315-2000, le MCCF (ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine) doit faire la tarification de ses services, le montant étant calculé sur la base du montant total de l'œuvre, soit 621 \$ (10% x 6 213\$) taxes applicables incluses, pour un total de 6 834 \$;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte les dépenses du coût de 6 834 \$ pour l'œuvre à intégrer au Pavillon des loisirs Desjardins;

**Que** le financement de cette dépense est déjà prévu à cette fin au poste budgétaire des immobilisations;

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.2.2 Nommer et mandater Maire pour représenter la Municipalité sur le Comité**

#### **RÉSOLUTION N° 2011-06-152**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et mandate monsieur le Maire, Martin Lévesque sur le Comité d'intégration des arts à l'architecture du Pavillon des loisirs Desjardins, les 2 autres membres dudit Comité étant madame Nancy St-Hilaire, chargée de projet au service de l'intégration des arts du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et d'un artiste spécialiste et président;

**Que** ledit Comité pourra tenir 3 rencontres, la 1<sup>ère</sup>, pour l'élaboration du programme (nature et emplacement de l'œuvre), la 2<sup>ème</sup>, pour la sélection des artistes et la 3<sup>ème</sup>, pour le choix de l'œuvre.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.2.3 Date à convenir pour la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité**

La Municipalité est en attente des dates de la 1<sup>ère</sup> réunion dudit Comité qu'elle a proposé à madame St-Hilaire le 31 mai dernier : 13, 15, 20 ou 27 juin.

\* \* \* \* \*

## **4 Gestion du personnel**

### **4.1 Embauche de trois étudiants (tes) pour Camp de jour 2011**

#### **RÉSOLUTION N° 2011-06-153**

**Considérant** la recommandation au Conseil municipal de la part du comité de sélection formé par mesdames Geneviève Duguay (coordonnatrice aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaire), Danielle Lajeunesse (Élue) et Alexandra Houle (coordonnatrice du Camp de jour 2011) pour l'embauche de trois étudiants (tes) pour le Camp de jour 2011;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal embauche les étudiants (tes) suivants pour le Camp de jour 2011, aux conditions entendues entre les parties, comme suit :

- monsieur Étienne Grondin – animateur,
- madame Amélie Rodrigue – animatrice,
- Caroline Diez – au service de garde;

## **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011**

**Que** madame Geneviève Duguay est la superviseure immédiate du personnel au Camp de jour 2011 et qu'elle est autorisée à faire débiter le travail dudit personnel dans les temps requis, incluant, la journée de la Fête nationale.

**Adoptée à l'unanimité**

*Madame Martine Lizotte n'était pas membre du Comité de sélection mais elle se retire des discussions et ne participe pas à la décision étant donné que l'un des candidats qui a déposé son curriculum vitae pour ce poste est son fils.*

### **4.2 Embauche d'un étudiant pour l'entretien paysager 2011**

#### **RÉSOLUTION N° 2011-06-154**

**Considérant** la recommandation au Conseil municipal de la part du comité de sélection formé par madame Geneviève Duguay (coordonnatrice aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaire) et Marc Béland (inspecteur municipal en voirie, travaux publics et pour l'embauche d'un étudiant (te) pour l'entretien paysager municipal 2011;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal embauche l'étudiant suivant comme préposé à l'entretien paysager 2011, aux conditions entendues entre les parties, comme suit :

- monsieur Bruno L.-Pelletier;

**Que** monsieur Béland est le superviseur immédiat de monsieur Pelletier et qu'il est autorisé à faire débiter le travail dans les temps requis, incluant, la journée de la Fête nationale.

**Adoptée à l'unanimité**

*Madame Martine Lizotte participe à nouveau aux discussions et prises de décisions.*

## **5 Hygiène du milieu – gestion de l'eau**

### **5.1 Adoption du règlement 2011-01 de la Régie de l'AIBR, décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc – Traverse de rivière à Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu, pourvoyant une dépense et un emprunt de 560 373 \$ à ces fins**

#### **RÉSOLUTION N° 2011-06-155**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le règlement n° 2011-01 de la Régie de l'AIBR, règlement intitulé : Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc – Traverse de rivière à Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu, pourvoyant une dépense et un emprunt de 560 373 \$ à ces fins.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **RÉSOLUTION N° 2011-06-156**

### **5.2 Choix du mode de paiement de la quote-part de 100 000\$ de la Municipalité au règlement 2011-01 de la Régie de l'AIBR**

**Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011

- Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que** la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre du MAMROT;
- Que** la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- Que** la Municipalité s'engage à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6 Avis de motion n<sup>o</sup>:**

#### **6.1 2011-07 pour règlement n<sup>o</sup> 2011-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile**

#### **AVIS DE MOTION N<sup>o</sup> 2011-07**

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption, le règlement n<sup>o</sup> 2011-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Ce règlement a pour objet, étant donné l'absence de règlement du Gouvernement à cet effet, de fixer lesdits droits exigibles des futurs époux par règlement de et pour le compte de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement de la Municipalité. Jusqu'à ce qu'un règlement du Gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*. Généralement, ces montants sont indexés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par le Gouvernement mais en 2011, exceptionnellement au 1<sup>er</sup> janvier (source : ministère de la Justice du Québec)

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 1<sup>er</sup> juin 2011**

### **7 Période de question (s)**

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions. Aucune question.

\* \* \* \* \*

### **8 Levée de la séance**

#### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2011-06-157**

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyée de madame Martine Lizotte, la séance est levée à 19 :45 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

---

Martin Lévesque,  
Maire

---

Élise Guertin, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière